

ENQUETE PUBLIQUE CARRIERE LAGADEC (Guerlesquin)

Pleumeur Bodou, le Vendredi 5 Novembre 2021

Monsieur Patrice DESCLAUD

52, route du Golf

22560 PLEUMEUR BODOU

tel : 06 74 15 62 91

Mail : patrice2.desclaud@wanadoo.fr

Objet : Participation à l'enquête
Publique Carrière GUIGNEC
VRef :

à **Madame la Commissaire Enquêteur**
MAIRIE de GUERLESQUIN
place du Martray
29650 GUERLESQUIN

A l'attention de Madame Maryvonne MARTIN

Madame la Commissaire enquêteur,

Avant même d'entrer dans le vif du sujet et pour agir ici en toute transparence à titre de citoyen et administré de la communauté LTC et commune de Pleumeur-Bodou, je tiens à vous faire part des mes divers engagements associatifs, qui sont en lien avec l'eau et sa qualité et en rapport avec cette enquête publique :

- 1- je suis membre actif de l'association régionale *Eau & Rivières de Bretagne* (ancien administrateur) et à ce titre toujours son représentant assidu, depuis janvier 2011, à la **CLE du dit-SAGE Baie de Lannion**,
- 2- Membre actif de l'association *Sortir du Nucléaire Trégor* et dans ce cadre notamment impliqué dans le travail effectué (et encore en cours) à l'égard des **anciennes mines** d'Uranium de notre département (Cf. qualité radiologique des eaux),
- 3- Membre actif depuis 2010 des collectifs et associations *Peuple des Dunes* en lien avec **l'extraction de sable** en Baie de Lannion et, au titre d'Eau & Rivières de Bretagne et dans ce cadre, je suis **membre de la CSIC** (Commission de Suivi Information et Concertation) des Préfets des 29 et 22. J'ai dans ce cadre notamment pas mal travaillé sur le code des Mines et le code de l'environnement (dont sur le volet turbidité, comme biodiversité ; par exemple).
- 4- Je suis membre de l'association *Pleumeur-Bodou Nature* (ancien Président notamment), ancien conseiller municipal et restant soucieux notamment aussi dans ce cadre, tant des aspects **assainissement**, qu'épandages à des fins agricoles.

Ceci pourra expliquer certaines sensibilités (comme vous le savais déjà par ailleurs à travers d'autres enquêtes publiques) à la qualité de l'eau au sens large et, au respect de l'environnement, qu'il s'agisse de nos cours d'eau, comme de la mer (je suis également navigateur à la voile).

Par avance, merci de l'attention que vous voudrez bien porter à mes remarques et suggestions que je dépose également avec le registre en Mairie et transmet également par mail à l'adresse indiquée dans l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique du 27/06/2019. Je reste à votre disposition.

Veuillez agréer Madame La Commissaire enquêteur, l'expression de mes sincères et cordiales salutations.

Patrice DESCLAUD

INTRODUCTION :

Ce dossier est lourd et couvre nombre de facettes. N'étant pas particulièrement spécialiste de ce sujet des carrières, je demande par avance l'indulgence des lecteurs à mes remarques.

L'accès via a été fait via :

<https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/CARRIERE-DE-QUIGNEC-GUERLESQUIN>

DEVELOPPEMENT : Dans les divers documents de ce dossier sont ici commentés :

I) RESUME NON-TECHNIQUE :

<https://www.finistere.gouv.fr/content/download/48026/336801/file/B-NPNT.pdf> de 42 pages,

je note :

Page 5 : on parle de quelques semaines par an pour le concassage ; cela signifie en réalité combien de fois combien de jour ?

Page 6 : exploitation de 6 à 8 000 t de matière ; cela pourrait représenter en extraction 160 camions de 50t ou 266 de 30 t ; qu'en est-il en vérité ? Sans parler des apports des remblais inertes ...

Page 7 : qui entretient le chemin rural n°2 et combien de véhicule l'empreinte actuellement ?

Page 11 : on évoque le **leucogranite** ; or en géologie on peut lire par exemple dès sa page 1 dans un autre papier :

https://occitanie.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/076_Inst-Occitanie/Documents/Agroenvironnement/Guide_sols_MP/GuidedessolsMP_UC40.pdf

qu'ils sont **acides et hyper drainant** (donc pas imperméables) !?

Page 13 : les horaires des tirs ne sont pas précisés alors que les extractions peuvent aller jusqu'à 21h ?

Page 21 : pour les impacts des eaux sur le Yar, aucune pente de fosses n'est donnée ? On peut supposé que le SAGE afférent donnera un avis sur ces aspects important en regard de la sensibilité du Yar.

Page 22 : concernant les forages et la distance de 45m on suppose qu'il n'y a aucune faille et on ne dit rien de l'imperméabilité des sols ; au plan hydrlogique le BRGM a-t-il donné un avis ? On a ici évoqué plus haut ce qu'il en est des leucogranites. Son **côté drainant** ne corrobore pas ici la possibilité d'assèchement de zone humide !?

Page 23 : concernant la **biodiversité**, à ce stade l'inventaire reste très général et ne cite (avec précision) ni le nombre ni les espèces faunistiques et floristiques ; on ne sait pas qui a effectué ces inventaires ?

Page 26 : concernant **les tirs**, on ne dit rien ici des aspects information/prévention (habitat, circulation).

Page 27 : au plan des rotations de camions, on ne dit pas de quels types de véhicules (charge) il s'agit.

Page 35 : en matière de sécurité et prévention des risques, rien n'est dit sur la zone de radiotéléphonie du site (est-ce couvert) pour éventuellement prévenir des secours ?

II) DEMANDE du pétitionnaire (1):

<https://www.finistere.gouv.fr/content/download/48027/336805/file/C-DDAE1.pdf> de 50 pages :

page 34, on peut lire :

POSSIBILITE DE CREATION DE BARRIERE AU DEPLACEMENT DES ESPECES

La présente demande n'entraînera pas la destruction d'un élément de la trame verte ou bleue locale. En particulier, les haies présentes en limite et en entrée de site seront conservées. En ce sens, la poursuite de l'exploitation de la carrière de Quignec n'est pas susceptible d'engendrer la création d'une barrière au déplacement des espèces.

Or dans plusieurs autres documents lus ici, on évoque une destruction de 90 ml de haie (avec compensation).

Page 37, on écrit ... « 12.3 de l'Arrêté Ministériel de Prescriptions Générales du 22 septembre 2994 relatif aux exploitations de carrière » ; il s'agit bien sûr de 1994.

L'ensemble de ce document est assez redondant en regard des autres (mais néanmoins utile bien sûr)

III) DEMANDE du pétitionnaire (2):

<https://www.finistere.gouv.fr/content/download/48028/336809/file/C-DDAE2.pdf> 97 pages

Page 11 du fichier (59 de la demande) la lettre de la Banque de France en date du 18/01/2019, mentionne une cotation de l'entreprise ainsi qu'un chiffre d'affaire ; on ne sait pas à ce stade **la caution** qui est demandée ici pour cette carrière (et sa remise en état). Il n'est pas **écrit** pour autant que cette caution **pourra être honorée**. Mais n'étant pas spécialiste en la matière, on s'en remettra aux services financiers de l'état, compétents pour cette analyse.

Le texte qui suit de l'entreprise traduit cette cotation en **capacité d'exploiter** (donc on suppose que cela inclura la remise en état dans 25 ans) si la demande est ici accordée. Les 6 montants quinquennaux à provisionner semblent accessibles.

Tout le reste de ce document est très administratif et redondant et n'appelle pas de nouvelles remarques de ma part avec ce qui suit ici.

IV) DEMANDE du pétitionnaire (3):

<https://www.finistere.gouv.fr/content/download/48029/336813/file/C-DDAE3.pdf> 176 pages.

Page 7 du fichier (page 24 de bas de page), il est écrit :

Analyse des effets du projet : La poursuite de l'exploitation de la carrière de Quignec ne saurait avoir un impact négatif sur les différents secteurs d'activités présents sur le territoire communal de Guerlesquin.

Ne peut-on avoir un doute (à lever) **sur l'acidité** de ce type de granit et donc les impacts sur la **qualité des eaux d'exhaure rejetées dans le Yar** ?

Page 31 du fichier (48 du document) concernant les paramètres qualité du Yar, on voit bien que la classe du centile 90 du carbone organique est notée **mauvais**. Ceci témoigne d'un excès d'érosion des sols qui peut perturber la vie aquatique du cours d'eau, qui est une réserve de biodiversité (dont en poissons migrateurs). Cet équilibre est fragile et ce n'est pas parce que certaines composantes sont bonnes qu'on peut ignorer la première : il s'agit d'équilibre en vue de l'acceptabilité du cours d'eau.

Page 36 (Cf. pages précédentes : hydrographie, forage, puits, nappes, piézométrie ...) faut-il comprendre que l'eau à usage domestique de l'habitat proche ne sera pas impactée ? On semble dire **page 37** que le captage d'eau potable le plus proche (3.1 Km) est *situé rive gauche*, alors que la carrière est *située rive droite du même Yar* et que le cours d'eau jouera un rôle de barrière à ces eaux du forage ?! Les eaux pompées ne seraient-elles pas miscibles ? J'ai quelques difficultés à comprendre cette démonstration ?

Page 39 : les affirmations de non acidité des eaux d'exhaure liées aux granites, comme déjà évoqué, ne me semble pas en accord avec les éléments géologiques que j'ai déjà cité concernant le **leucogranite** (comme pour la perméabilité), mais je ne suis pas un spécialiste du domaine. **Un point de suivi et attention ne devrait-il pas s'imposer ici en regard du Yar** ?

Page 49 : on **affirme** l'hypothèse de non acidification, pour faire la démonstration d'acceptabilité des milieux (et donc cette conclusion reste également conditionnelle) ?

Page 54 du fichier (71 du document), concernant le suivi envisageable, aucune fréquence ni date (période/saison) n'est indiqué (aspect opérationnel).

Page 58 à 63 (fichier), très bien rappelée (réglementation seuils de 45 dB(A)), on ne lit ici aucune date et heure des mesures faites aux divers points mentionnés ; on ne parle que de période diurne d'octobre 2018 (était-ce un dimanche ...). Dans le tableau des résultats les bruits résiduels donnent bien sûr ce seuil de 45 dB (**page 66**). **Page 65** concernant les engins, seul le concassage précise **une distance** de (20m) pour la pression acoustique.

Page 69 (bas de page 85 du document) : pour la première campagne de mesure, on précise que ce sera avec le 1^{er} concassage ; n'y a-t-il pas de date calendaire prévisionnelle ?

Page 72 : concernant « le tir » **annuel**, on évoque un contrôle immédiat sur **une habitation** ; on suppose que le propriétaire en est informé et a bien sûr donné son accord.

Pages 78 et avant : pour le trafic routier induit, on ne parle que de l'exploitation (sorties de matériaux annuelles), mais pas des amenées de déchets (quantités supérieures) ?

Page 84. (Cf. **réchauffement climatique**, météo, évolution) on aurait apprécié quelques chiffres en matière de température et pluies décennales (passées) par exemple, pour mieux étayer en probabilité certaines affirmations.

ENQUETE PUBLIQUE CARRIERE LAGADEC (Guerlesquin)

Page 76 concernant le radon, il n'y a **aucune mesure** de radioactivité du « bruit de fond » du site (en zone 3), sachant en outre que ce gaz (inodore, incolore, plus lourd que l'air ...) a une durée de demi-vie de 3,8 jours mais, **se renouvelle en permanence** avec le granite. Sa variation de radioactivité même sur une journée est une chose très étonnante (de 20 à 800 Bq/m³ !) principalement sur les anciennes carrières de granite. Le tableau de la page 87 ne prévoit **aucune mesure** sur ce domaine ?

Page 94 en partie §III-4-1 sur cet aspect radioactivité, sans aucune mesure repère, on affirme :

... l'exploitation de la carrière de Quignec n'entraînera pas d'accentuation du « risque radon » puisque ce dernier est lié au confinement du gaz dans l'habitat mal isolé du sous-sol et / ou mal ventilé. Alors même que le fond de fouille peut accumuler ce gaz plus lourd que l'air (même à ciel ouvert).

Page 108 : il ne semble pas ici qu'on évoque (comme le fait l'Ae) l'alternative de **l'autre site** existant.

Page 117, concernant le **SAGE baie de Lannion**, on n'évoque aucune sollicitation ou conseil et relecture concernant les rejets d'eau pluviale vers le Yar, dont en regard de la biodiversité du cours d'eau.

Page 157 (fichier) et précédentes (page 16 du document annexé) citent au titre du bilan de patrimoine naturel plusieurs espèces (dont piscicole du Douron) ici emblématiques, au plan qualitatif, mais **rien de quantitatif**.

La suite est très intéressante et il y a un comptage de diversité floristique.

V) DEMANDE du pétitionnaire (4):

<https://www.finistere.gouv.fr/content/download/48030/336817/file/C-DDAE4.pdf> 107 pages

C'est la suite des annexes du document précédent, qui « démarre et poursuit » sur les inventaires d'espèces. Globalement, il est étonnant que la compétence et les écrits de « Bretagne Vivante » ne soient pas évoqués (ni en biographie) ... Là on trouve néanmoins des inventaires.

Page 7 dans le tableau 7, je n'ai pas saisi la remarque qui suit :

Les 4 espèces de mammifères terrestres observées dans le secteur d'étude sont communes dans la région et ne disposent pas d'une protection nationale.

Alors même que le lapin de Garenne comporte les mentions NT pour LRR et LRF ? Mais c'est très certainement ma méconnaissance de ce domaine ; mais l'espèce est non réglementée.

J'ai parcouru la suite très rapidement car il y a (très légitimement) pas mal de redondances et de déjà vu, malgré certaines précisions pédagogiques.

VI) AUTRES REMARQUES (Ae) et divers :

a) J'ai lu avec étonnement au titre de **la MRAE** notamment :

<https://www.finistere.gouv.fr/content/download/48019/336767/file/AVIS%20mrae%20DU%2022%2010%2020.pdf> (14 pages)

- qu'il ne s'agit plus pour cette carrière de stockage de transit, mais bien **d'exploitation de granit** (à l'aide d'explosifs et concassage) et enlèvement (donc camions),
- que l'efficacité des mesures ERC semble difficiles à évaluer.

En tant que **membre du SAGE BL**, on sait la **sensibilité du Yar** et ici l'influence des eaux d'exhaure n'est pas réellement précisée (ex : truite de mer, saumons, anguilles, lamproie, ...) ceci, sachant qu'il n'est **pas prévu de dispositif de traitement des eaux** rejetées ?

L'Ae précise bien également que **l'inventaire faunistique** (Cf. référence de départ ici) est incomplet et donc insuffisant (et l'écrit), notamment en matière d'oiseaux !

Concernant les tirs (explosifs) et le voisinage, il faudrait prévoir **une étude** et campagne de mesures préalable (dont niveau d'émergence de jour comme de nuit en dB(A)) et pas seulement une simulation. En outre, le concassage et criblage ne sont pas sans nuisance sonore de ce type.

Et on a une ZSC proche (avec loutre entre autre) dans ce parc d'Armorique (qui est indiquée).

Le projet ne se réfère pas au PLUiH et n'est donc pas à jour, à l'heure où en outre les SAGE de Bretagne travaillent sur **l'étude HMUC** en matière d'eau (ressources, besoins, réchauffement ...). Les pétitionnaires sont-ils conscients de ces préoccupations actuelles ?! Quid de baisses probables des

ENQUETE PUBLIQUE CARRIERE LAGADEC (Guerlesquin)

nappes souterraines, comme des effets éponges des zones humides ? Ce sont des enjeux très actuels.

Le **schéma régional des carrières**, qui globalise les directives associées, est déjà une réponse du lobby des granulats aux schémas départementaux précédents, pour tenter d'atténuer la précision des périmètres précédent et tenter d'en minimiser les portées. Les ressources d'extractivisme (terrestres comme marins) comme le rappelle l'Ae sont à compter dans un objectif de sobriété. Ce n'est pas là le sens de cette demande ! L'Ae souligne également que les **directives du PRGPD** (déchets) ne sont pas non plus démontrées : légèreté ou lacune voulue ?

La qualité de l'air est absente de référence (oui, Brest est éloigné). S'agissant de granit, de l'air et eau, rien n'est précisé en **termes de radon et radium** (dont dissous) alors même que ce sont des isotopes de la chaîne de l'uranium, une des matières radioactive de la Bretagne qui est au second rang après le Limousin. Qu'en est-il ici ?

b) Etant à titre urbanistique **en zone A**, on peut se poser la question **des incidences** précises sur ces milieux, leur faune et flore notamment en période éventuelle de sécheresse (et faible étiage) ? Le tableau associé ne semble pas très complet.

Dans le même esprit, quelle noria de transport (camions) pour quelles destinations suivant la réalité des besoins d'une telle extraction (production) ? J'ai vu qu'une annexe le précise.

En outre, pour la réhabilitation envisagée, il est prévu **des matériaux inertes** issus de chantiers « de proximité » ; on sait que bien souvent, des « résidus » de **plâtre (Placoplatre)** y sont mêlés (non inertes : acide sulfurique, fermentation, ...) et qu'il est difficile de surveiller et prévoir ces occurrences. Qu'en sera-t-il ici dans 25 ans, si cette exploitation a lieu ?

On ne doit pas oublier qu'on est là **en tête de BV** et que le Yar (comme le Douron) sont des cours d'eau sensibles (même depuis l'arrêt de certaines activités (abattoir) gourmandes en eau et qui ont été déjà soulignées pour leurs pollutions diverses. Les SDAGE (dont le dernier est en cours d'approbation) demandent à nouveau de préserver ces zones sensibles tant pour la qualité que quantité de la ressource eau et ses incidences sur la biodiversité (dont nous sommes aussi ...). L'Ae demande même de prévoir des **mesures d'évitement** quant aux rejets d'eau d'exhaure et, cette mesure doit être engagée par le pétitionnaire ; ce n'est pas en cas de pollution diffuse qu'il faudrait s'en inquiéter.

c) Pour mener un **suivi évolution des effets** (et donc incidences diverses) si cette exploitation de carrière est autorisée, il faut un **état initial précis** (faune, flore, paysage, bruit, qualité de l'eau, ... permettant une sorte de « **point zéro** » en référence). L'Ae le dit aussi, il y a là un manque de synthèse et clarté en la matière et, peu d'évolution indiquée en regard de l'exploitation passée. La volonté de **clarifier les compréhensions** en matière d'**enjeux** n'est guère affichée.

Et donc, **quels indicateurs de suivi** seraient à préconiser de la part d'un exploitant soucieux du respect de l'environnement ?

Il est fortement souhaitable dans le cadre des besoins en eau d'avoir un **avis du BRGM** ; le cadre actuel et donc récent (en cours d'étude) **HMUC des SAGE de Bretagne**, montre qu'on n'a pas assez de données sur ces chapitres.

De même et par ailleurs, une **compensation** (à expliciter) en regard de la destruction de haies est à exiger. Eau et Rivière de Bretagne sur le **territoire du SAGE baie de Lannion**, a obtenu dans cet esprit (bocage) des aides (dont financières et dont de l'OFB) et a sur le sujet une étude en cours, (éléments sensibles contribuant à la qualité de l'eau).

d) **Nuisances sonores** :

Concernant les **nuisances sonores**, quasi systématiquement, les études de ces domaines laissent entendre (mesures sans exploitation aussi, ni donc concassage ...) que les mesures et simulations montrent qu'on respecte les règles du domaine et que même les émergences (jour comme nuit) en vigueur ne dépassent pas les seuils des arrêtés afférents ! Entre marteaux-piqueurs, explosifs, noria de camions (circulation), concasseurs et engins divers (chargement), c'est surprenant. On pourra lire par exemple, page 9 de (c'est sur Ploumanac'h en Perros-Guirec) :

ENQUETE PUBLIQUE CARRIERE LAGADEC (Guerlesquin)

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/content/download/5474/32960/file/PERROS%20GUIREC%20-%20Carri%C3%A8re%20de%20Cl%C3%A9guer%20-%20R%C3%A9sum%C3%A9%20non%20technique.pdf>

« *Une simulation des niveaux sonores ... a montré qu'il ne devrait pas y avoir d'émergence des niveaux sonores ambiants au-delà des valeurs limites fixées par la réglementation* »

On peut se poser la question de la validité de telles études (part simulation) et les conditions précises de leur mise en œuvre (réalité des indications-constructeur du concasseur ?).

On peut également voir **page 303 du fichier cité ici** (carrière également) sur 580 pages, carrière du Pella :

https://www.finistere.gouv.fr/content/download/24583/196584/file/B_DDAE_2.pdf

au §VI.4 et VI.5 des conclusions analogues (et encore mieux explicitées). On est bien sûr toujours dans les bonnes limites réglementaires.

e) Sécurité et tirs d'extraction, explosifs :

Sait-on précisément (et les services de l'état aussi) les mesures opérationnelles préventives, dont d'annonce des tirs et, également celles de protection en regard des habitats et voiries ? Au plan du **stockage** des matières explosives, il est précisé qu'il n'y a pas de stockage sur site et un seul tir par an.

A-t-on idée de la **propagation des vibrations** (dont énergie) de cette activité sur les fondations des *habitats voisins* existant. Des vérifications sont prévues sans certitude (qui, comment). Quelles préconisations, s'il devait y en avoir de nouveaux (habitats) ?

Globalement, il est étonnant en cette matière (bien connue en Bretagne) d'exploitation de carrière de granit, qu'une telle analyse (dont Ae) s'avère aussi lacunaires dans les exigences d'incidences et de risques ? Ceci malgré de nombreuses pages rappelant les textes et règlements.

VI) DOCUMENT DE REPONSE du PETITIONNAIRE (à la MRAE) :

<https://www.finistere.gouv.fr/content/download/48020/336771/file/2018-085-Guerlesquin-Reponse-MRAe.pdf> de 24 pages

Je note au fil de ce document téléchargeable :

- **page 3** : que si les services de l'état juge le dossier (aspect administratif) recevable, cela veut dire en général qu'il n'y a pas de manque rédhibitoire **sur la forme**, mais ne présume de rien sur le fond.
- **page 8** : les arguments avancés concernant la **carrière proche** et l'hypothèse d'une réouverture sont des supputations, sans réelles justifications ici (alternative ?). De même s'agissant des fronts, la réponse évoque les extractions passées, alors mêmes que ces dernières périodes ont porté sur du **stockage de transit, sans extraction**. On parle là de quelles dates ?
- **page 10**, concernant la **zone humide** déjà inventoriée, qu'en est-il plus précisément et pourquoi cela n'a pas été alors déjà contesté au moment des inventaires ? D'où est extrait la citation (et à quelle date) concernant les zones agricoles ? On rappelle que dans la pile des textes réglementaires les **règlements de SAGE** ce situent « au-dessus » les PLU et des SCOT et **sont opposables** y compris aux administrations et, il doit y avoir compatibilité (et donc également bien sûr aux entreprises privées et ICPE). Je ne sais pas ce que dit ici le SAGE afférent ? Il n'est pas dit l'avoir consulté ?
- **page 12**, concernant le **schéma régional des carrières, dans la réponse aux remarques**, on ne voit rien sur les destinations précises et besoins de ces matériaux (dont à usage de voirie). Point qui est repris ici page 15. Mais dans d'autres textes c'est évoqué (confus ?). Concernant le **PRGPD** et la réponse, n'y aurait-il pas une confusion (suivant les classifications) entre : les **déchets produits ou générés** et les **déchets de remblais importés** (dits inertes) pour la réhabilitation ?
- **page 15** il est fait référence à une étude des **granulats** et rejets mentionnant (moyenne) une « consommation » de 16 Kg par jour par habitant ; il n'y a pas d'écart type et cela lisse toutes les régions et leur densité démographique et de là, il est fait une extrapolation proportionnelle à la communauté de Morlaix. Une **fourchette** prenant en compte un écart type des extrêmes aurait été un « plus » dans cette approche.

ENQUETE PUBLIQUE CARRIERE LAGADEC (Guerlesquin)

- **Page 18** : concernant les rejets vers le Yar, il n'est pas dit s'il y a un **avis du SAGE** afférent ?
- **Page 19** : la **porosité du granite** est évolutive (par l'eau) en fonction de son âge géologique et de sa nature et sa transformation en arène granitique (on parle de granite pourri) y est liée. Donc l'affirmation que *le granite étant très peu perméable* n'est pas nécessairement avérée.
- **Page 20** : concernant les **arasements de haies** et replantation sur les merlons, y-a-t-il des précisions d'essences et un avis de Breiz-Bocage ? L'aspect pas visible concerne le paysage, mais pas la faune et flore ?
- **Page 24** : sur l'annonce des tirs **ici** non plus, rien n'est précisé ?

CONCLUSIONS :

Suite à l'étude de cette demande, effectivement des aspects restés lacunaires sont nombreux, malgré la réponse du pétitionnaire aux remarques préalables de la MRAE.

En particulier concernant :

- la pertinence de la démonstration **d'absence d'acidité** liée à ce granit là (leucogranite)
- quant aux incidences **des rejets d'eau** sur la qualité de celles **du Yar**,
- et les hypothèses sur le passage par les fossés qui ne semblent pas très convaincantes (capacité d'écoulement et filtrations),
- aux inventaires faunistiques et floristiques de la biodiversité du site (comptage ?),
- aux nuisances de proximité (sonore, tirs) même si mesures à posteriori,
- à ce que **deviendra ce chemin** (entretien) au bout de 30 ans (autres usagers),
- l'absence d'assurance d'efficacité des mesures E,R,C,
- rien de précis sur le radon (pas de mesure de « bruit de fond en Bq/m³)

Et donc sans ces précisions, il me semble **difficile de donner un avis favorable** à cette activité économique, malgré les emplois évoqués (2). La balance « bénéfiques/risques » (dont eau et Yar) ne me semble pas pencher en faveur de cette exploitation industrielle, en l'état actuel de ce dossier.

Patrice DESCLAUD

